



Communiqué de presse

Mécénat

Le Crédit Mutuel de Bretagne et le Fonds de dotation de Kerpape signent une convention de mécénat.

Ploemeur, le 18 février 2022 - Les deux établissements qui partagent une vision commune de l'inclusion souhaitent renforcer leur collaboration.

Valeurs partagées

Si la signature d'une convention de mécénat est une première entre le Crédit Mutuel de Bretagne et le Fonds de dotation de Kerpape, **la collaboration entre les deux établissements existe de longue date.**

Plusieurs actions ont été menées conjointement par les deux établissements :

- sensibilisation des managers du Crédit Mutuel de Bretagne au handicap et visite du centre de Kerpape,
- opération "Giving Tuesday" - mouvement mondial consacré à la générosité - où le CMB du Morbihan donne de la visibilité à Kerpape pour encourager les dons,
- opération inédite au sein du dispositif des *Solidarités* du Crédit Mutuel de Bretagne avec la mutualisation des budgets d'une trentaine de Caisses locales morbihannaises et l'attribution d'une aide exceptionnelle de 16.000€ au Fonds de dotation de Kerpape.

Aujourd'hui, le Crédit Mutuel de Bretagne souhaite renforcer son engagement aux côtés de Kerpape en participant au Fonds de dotation, en parfaite cohérence avec ses convictions sociétales. **La banque mutualiste partage et soutient les objectifs du Fonds, et notamment la volonté d'agir pour l'inclusion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap et la promotion des nouvelles technologies au service du soin et de l'autonomie.**

Signature de la convention

Afin de marquer leur volonté d'intensifier leur partenariat, **Eric Richard** - Président du fonds de dotation de Kerpape - et **Philippe Rouxel** - Directeur général du Crédit Mutuel de Bretagne, ont signé, ce vendredi 18 février, une convention de mécénat liant les deux établissements.

Cette signature organisée au Centre de Kerpape, en la présence de Christelle Auvray, secrétaire générale du Crédit Mutuel de Bretagne, Colette Séné présidente départementale du Crédit Mutuel de Bretagne du Morbihan, Olivier Bonaventur, Directeur du Centre de Kerpape et du Fonds de dotation et Pascale Stéphan, Attachée de Direction du Centre de Kerpape et Responsable du Fonds de dotation, s'inscrit dans un contexte où le Crédit Mutuel de Bretagne réaffirme son engagement solidaire à l'égard de ses clients-sociétaires.

En 2022, la banque territoriale poursuivra la mise en œuvre de son dispositif de Solidarités, avec la distribution de plus de 3M d'€ au profit d'associations, de professionnels ou de particuliers fragilisés notamment par la crise sanitaire. Une enveloppe complémentaire à ces dispositifs locaux sera cette année allouée à une ou plusieurs actions emblématiques à portée régionale.

“ Nous sommes très fiers d’accompagner le Fonds de dotation de Kerpape grâce à cette convention de mécénat qui engage nos deux institutions. Le Fonds de dotation de Kerpape œuvre à la mise en place de projets d’inclusion sociale et d’accès à l’autonomie pour les personnes en situation de handicap ; autant de démarches auxquelles le Crédit Mutuel de Bretagne souscrit pleinement et qui donnent corps à notre raison d’être. ”

Philippe Rouxel - Directeur général du Crédit Mutuel de Bretagne.

“ Le Crédit Mutuel de Bretagne a toujours eu à cœur d’accompagner ceux qui font vivre la solidarité, la proximité, et le partage. En nous mobilisant aux côtés du Fonds de dotation de Kerpape, nous poursuivons cette démarche volontariste et nous manifestons notre profond soutien et respect envers une institution emblématique sur son territoire. Dans la droite ligne de nos dispositifs de Solidarités, nous nous engageons pour ceux qui en ont le plus besoin ».

Patrick Le Provost - Président du Crédit Mutuel de Bretagne.

“ En rejoignant la gouvernance du Fonds de dotation de Kerpape, le Crédit Mutuel de Bretagne confirme à nouveau son engagement historique avec le centre de rééducation de Kerpape.

Acteur impliqué depuis plus de 30 ans à nos côtés, notamment dans le champ de l'insertion professionnelle, le Crédit Mutuel de Bretagne, au-delà de son soutien financier, nous apporte par cet engagement son expertise.

Cette signature concrétise un partenariat entre deux structures qui partagent les mêmes valeurs centrées sur les rapports humains et la proximité. ”

Eric Richard - Président du Fonds de Dotation Kerpape

A propos du Fonds de dotation Kerpape

Créé en 2016 par décision du Conseil d’Administration de la Mutualité Française Finistère-Morbihan, le Fonds de Dotation Kerpape a pour objet de faciliter le développement de toutes les activités du Centre Mutualiste de Rééducation et Réadaptation Fonctionnelles de Kerpape et en particulier, de ses actions en matière de recherche et d’innovation, en permettant par exemple le financement de projets innovants.

Le Fonds de Dotation Kerpape, c’est :

- promouvoir les nouvelles technologies au service du soin et de l’autonomie
- agir pour l’inclusion sociale et professionnelle des personnes en situations de handicap
- participer à la création d’espaces de soins et de vie conviviaux pour les patients et leur famille
- soutenir la recherche médicale de médecine physique et de réadaptation

Le Fonds de Dotation Kerpape en chiffres :

- 15 grands mécènes engagés durablement
- un conseil d’Administration composé de 4 collègues
- un Comité Scientifique composé de 9 membres
- 560 K€ de dons reçus en 2021
- 21 projets financés

Plus d’informations sur www.fonds-kerpape.bzh

A propos du Crédit Mutuel de Bretagne

Avec un réseau de 309 points de vente, le Crédit Mutuel de Bretagne compte plus de 3 000 collaborateurs, 2 030 administrateurs et plus de 1,8 million de sociétaires et clients. Présent sur les quatre départements bretons, le Crédit Mutuel de Bretagne intervient auprès des particuliers, des associations, des professionnels, entreprises et agriculteurs, dont le chiffre d’affaires est inférieur à 30 millions d’euros. Le Crédit Mutuel de Bretagne fait partie du groupe Crédit Mutuel Arkéa, aux côtés de la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest (CMSO) et d’une quarantaine de filiales spécialisées.

Plus d’informations sur www.cmb.fr

Contact presse : Laure Duchateaux – 02.98.00.24.44 – laure.duchateaux@arkea.com